

564

S. A. 18-5

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, portant approbation d'une convention, signée à Paris le 8 avril 1907, entre la France et l'Allemagne, en vue de protéger les œuvres artistiques et littéraires. (N° 165, année 1907.)

(Nommée le 2 juillet 1907.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : FLAISSIÈRES.
- 2<sup>e</sup> — BIDAULT.
- 3<sup>e</sup> — Honoré SAUVAN.
- 4<sup>e</sup> — POIRRIER.
- 5<sup>e</sup> — Édouard MILLAUD. *Président et Rapporteur*
- 6<sup>e</sup> — HUGOT.
- 7<sup>e</sup> — NOEL.
- 8<sup>e</sup> — PAULIAT.
- 9<sup>e</sup> — Guillaume POULLE *Secrétaire*



5 Juillet 1912

La Commission relative à la convention  
franco-allemande relative à la protection des  
œuvres artistiques et littéraires a nommé  
Président: M. Edmond Milland, Secrétaire M.  
Guillaume Douk, Rapporteur M. Edmond  
Milland

La Commission se favorise au projet.  
M. Hugel & M. en chef de ce journal assistent à la réunion

Le Secrétaire

G. Douk

Le Président

Eg. Milland